

Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
Secrétaire de l'Assemblée Nationale

Paris, le mercredi 10 février 2021

N/Réf : P/PMH – 2021-02-10

Objet : Rapatriement des enfants français détenus avec leurs mères en Syrie

Mes chers collègues,

Il y a deux ans, j'ai souhaité interroger le ministre des Affaires étrangères sur le sort réservé aux enfants français prisonniers dans les camps de Roj et d'Al Hol au Nord-est syrien.

Il m'avait été répondu que le choix de la France était de les rapatrier au cas par cas sans autre précision sur les critères retenus. À ce jour, 35 d'entre eux ont été rapatriés, et il en reste un peu moins de 200 dans les camps de Roj et d'Al Hol.

Devant la Commission des lois, j'avais rappelé les engagements de la France sur le respect des différentes conventions internationales de protection de l'intérêt supérieur de l'enfant, et rappelé tous les avis émis par nombre d'organismes internationaux, européens et nationaux en faveur du rapatriement, soulignant par là même l'avis du Défenseur des droits qui s'était fendu d'une injonction de rapatrier nos ressortissants sous un délai d'un mois.

La France n'a pas modifié sa doctrine malgré l'ensemble des avis émis, tous concordants. Maître Éric Dupond-Moretti, avocat, avait, pour sa part, insisté sur la nécessité de trouver une solution pour ces enfants, appelant publiquement à « *les rapatrier* ». « *Ce sont des citoyens français, qu'on le veuille ou non, et on ne peut pas fermer les yeux et faire comme si de rien n'était* » précisait-il. Aujourd'hui, le même Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, se range derrière la doctrine française du cas par cas, que d'aucuns nomment un fait du prince, devenue véritable doxa.

La conseillère Justice de l'Élysée, que j'ai rencontrée avec Maître Marie Dosé, avocate, et Pierre Laurent, Sénateur, nous a expliqué que dans l'entourage du Président de la République, deux thèses s'affrontaient ; l'une favorable à un rapatriement global et l'autre se contentant d'un rapatriement au cas par cas, sur des critères inconnus de tous, qui met en danger la vie d'enfants innocents. J'ai eu du mal à y croire et je lui ai très clairement fait part de ma stupéfaction : personne ne semble donc prêt à trancher cette question au plus haut niveau de l'État.

Le Conseil d'État, pour sa part, s'est refusé à examiner les décisions afférentes à ces enfants et à leurs mères se retranchant derrière une très vieille notion d'actes dits de gouvernement que j'estime complètement surannée dès lors que les décisions attaquées portent atteinte aux droits fondamentaux des citoyens. L'ordre judiciaire, saisi sur la voie de fait, s'est également refusé à toute ingérence dans ce dossier.

Voilà en quelques mots la situation de 200 enfants et de leurs mères qui vivent dans des conditions inhumaines, en zone de guerre, dans des camps insalubres gérés par les forces kurdes où règnent la terreur et la violence. Ces enfants ne bénéficient d'aucun soin approprié, n'ont pas accès à l'éducation et à une hygiène minimale. Ils ont faim, froid, et supportent depuis plusieurs années désormais des

Secrétariat : 126, Rue de l'Université – 75007 PARIS Tél. : 01.40.63.75.35. – Fax : 04.66.32.08.10.

✉ pierre.morel-a-lhuissier@assemblee-nationale.fr 🌐 www.pierre-morel.fr  [pierremorelhuissier](https://www.facebook.com/pierremorelhuissier)

températures avoisinant les moins dix degrés la nuit sous des tentes de fortune. Plus de trois cents enfants sont décédés dans le seul camp d'Al Hol l'année dernière. Ces camps demeurent un terrain privilégié pour l'endoctrinement de DAECH, qui n'a de cesse d'appeler ses partisans à libérer ces femmes et ces enfants pour mieux les récupérer.

Le Président de la République affirmait en mai 2019 que « *la France (était) une Nation qui n'abandonn(ait) jamais ses enfants, où qu'ils se trouvent* ». La France les abandonne pourtant, depuis près de trois ans, alors qu'ils ont tous ou presque moins de six ans, qu'ils représentent en tout et pour tout six ou sept classes d'école. Au prétexte que l'opinion publique française serait majoritairement hostile au retour des mères de ces enfants, la France fait le choix de les sacrifier, eux, et de leur faire payer ce dont ils sont les premières victimes. Et ce choix, ou plus exactement cette inertie, résume comme une lâcheté politique profondément inhumaine et irresponsable. Parce qu'il est inhumain de laisser des enfants français périr et mourir dans ces camps, et qu'il est irresponsable de ne pas rapatrier nos ressortissants comme sont en train de le faire la Suède, la Finlande, l'Allemagne, et comme a commencé également à le faire l'Italie.

Je ne m'y résous pas, à la fois comme citoyen, mais également comme Député, considérant qu'il est de mon devoir et peut-être de mon droit de dénoncer un tel comportement.

Voilà deux semaines qu'une grand-mère a entamé une grève de la faim en France : elle demande le rapatriement de sa fille atteinte d'un cancer du colon avancé, et de ses quatre petits-enfants prisonniers dans le camp de Roj. Une autre Française attend dans sa tente avec ses deux enfants en bas âge d'être greffée d'un rein. Quand allons-nous enfin regarder en face les conséquences désastreuses de notre silence et de notre inertie ?

Les Nations-Unies, l'UNICEF, la CNCDH, le Centre d'Analyse du Terrorisme, le coordonnateur des juges d'instruction antiterroristes et tant d'ONG appellent au rapatriement de ces enfants et de leurs mères pour d'évidentes raisons humanitaires et sécuritaires. Certaines associations de victimes du terrorisme et certaines victimes, à titre individuel, aussi.

J'en appelle à notre responsabilité, celle de parlementaires qui doivent contrôler l'action du Gouvernement et avoir le courage politique qui lui fait défaut. Je n'ai aucun intérêt personnel, aucun lien affectif, aucune relation professionnelle avec celles et ceux qui portent ce combat, qu'il s'agisse des familles, des avocats ou des ONG.

La semaine dernière, le Comité international des Droits de l'Enfant des Nations Unies, saisi d'une plainte concernant 25 enfants français, a affirmé que l'Etat français avait « la capacité et le pouvoir de protéger les droits des enfants en question en prenant des mesures pour (le) rapatrier (...) ». Dans quelques mois, ce sera à la Cour européenne des droits de l'homme de se prononcer et d'envisager, le cas échéant, la condamnation de la France sur cette question.

Les mères, qui ne sont judiciairisées qu'en France et ne peuvent être jugées nulle part ailleurs, ont parfaitement conscience qu'elles seront incarcérées en arrivant sur le sol français et qu'elles resteront des années en prison. Elles l'acceptent, comme elles acceptent que leurs enfants soient placés par l'ASE avant de retrouver leurs familles. La France est-elle à ce point incapable de prendre à bout de bras ce problème qui ne concerne que 200 enfants sur 14 millions d'enfants français ? La France doit-elle être montrée du doigt pour agir ?

Alors je vous le dis avec force et détermination : ces enfants sont des victimes, et notre devoir est de les protéger. Si nous continuons par notre inertie à cautionner le silence coupable de l'exécutif, si nous l'aidons en détournant les regards à transformer ces enfants de chair en enfants fantômes, alors nous

aurons été les parlementaires qui ont laissé mourir des enfants innocents par manque de courage politique.

Je vous laisse bien évidemment votre liberté d'expression, mais la France, État de droit, pays des droits de l'Homme, doit impérativement prendre les mesures qu'impose la situation de ces enfants retenus dans les camps en Syrie.

Pierre MOREL A L'HUISSIER

Secrétariat : 126, Rue de l'Université – 75007 PARIS Tél. : 01.40.63.75.35. – Fax : 04.66.32.08.10.

✉ pierre.morel-a-lhuissier@assemblee-nationale.fr 🌐 www.pierre-morel.fr  pierremorelhuissier